



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 3 février 2012

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

00-2	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU Arrêtés N°23 et 28
------	---

L'arrêté n°23

Depuis la fermeture du karting, les nuisances sonores ont bien diminué dans le quartier de la Bague.

Maintenant, il faut aller plus loin et arriver à faire comprendre au responsable de la Sarl Antibes Land que les lois et les réglementations s'appliquent à tous.

Il faut savoir que l'arrêté que vous avez pris, Monsieur le Maire, n'a jamais été respecté.

Aussi, nous souhaiterions, avec les habitants du quartier concerné, que la procédure arrive rapidement à sa fin.

Contrairement au karting, ce n'est pas la fermeture d'Antibes Land qui est demandée.

Il suffit simplement que le propriétaire respecte les habitants et respecte les arrêtés comme il doit certainement respecter les consignes de sécurité de ses manèges.

L'arrêté n°28 fait état d'un don de l'artiste Jean-Pierre Bertrand pourtant, en commission des finances, on nous a proposé l'achat d'une œuvre de cet artiste pour 10 000 € !

Est-ce que l'on parle de la même œuvre ou ce don est l'amorce de l'achat en question ?

Peut-être pourriez-vous nous donner le titre de cette œuvre bien que les façons dont Jean-Pierre Bertrand nomme ses tableaux soient plutôt ésotériques, ainsi nous serions complètement informés !